

11 RUE HONORE DE BALZAC
Société Civile de Construction Vente au capital de 1000 euros
Siège social : 35, ALLEE DU CHARGEMENT-59650 VILLENEUVE-D ASCQ
818435943 RCS LILLE METROPOLE
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux juin,

Sont présents à la réunion :

- La société **LES DUNES DE FLANDRES**, Société à responsabilité limitée au capital de 32.400 euros, dont le siège social est sis 35 Allée du Chargement - 59650 VILLENEUVE D'ASQ, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 408 888 659, Représentée par son Gérant Monsieur Fabien ACERBIS, (ci-après « LES DUNES DE FLANDRES »),
- La société **NEXITY LOGEMENT**, Société par actions simplifiée au capital social de 6561 944 euros, dont le siège social est situé au 67 RUE ARAGO CS 70058 93400 SAINT-OUEN CEDEX-, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 399 381 821, Représentée par son Directeur Général Madame Sophie POILLEUX (ci-après " NEXITY LOGMENT")

En présence de :

La société **NEXITY REGIONS 16**, société en nom collectif au capital social de 100000 €, dont le siège social est situé au CS 70058 / 93585 SAINT-OUEN CEDEX 67 RUE ARAGO 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 824 540 132, représentée par son gérant Monsieur Jean-Philippe JARNO (ci-après « NEXITY REGIONS 16 »)

Soit au total deux associés, propriétaires de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabien ACERBIS, représentant la SARL LES DUNES DE FLANDRES, société gérante de la Société.

Après avoir pris connaissance :

- Les status de la Société
- La lettre de démission de la SARL LES DUNES DE FLANDRES en date du 27 mai 2026.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de la SARL LES DUNES DE FLANDRES de ses fonctions de gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

Prise d'acte de la démission de la SARL LES DUNES DE FLANDRES de ses fonctions de gérant

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la SARL LES DUNES DE FLANDRES a en

qualité de Gérant de la Société, à compter du 01 juin 2026 à 23H59.

Par conséquent, il décide de nommer la société NEXITY REGIONS 16, à compter du 02 juin 2026.

La société NEXITY REGIONS 16, est nommée pour une durée illimitée et déclare n'être frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

En qualité de Gérant, NEXITY REGIONS 16, représente ès qualités la Société dans ses rapports avec les tiers. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts de la Société.

Dès lors, la Société sera représentée par son gérant, la société NEXITY REGIONS 16.

Le Gérant ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de la collectivité des associés ou de l'associé unique le cas échéant.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités

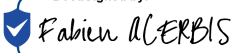
L'Associé Unique donne tout pouvoir à la société LEXTENSO dont le siège est sis à La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense, enregistrée au RCS du NANTERRE sous le numéro 552 119 455, ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

De tout ce que dessus, il est établi le présent procès-verbal signé par les associés et qui demeurera consigné sur un registre des décisions de associés conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les Associés sont expressément convenus de signer électroniquement le présent acte par le biais du service « DocuSign » conformément aux termes des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, chacun des associés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service « DocuSign ».

LES DUNES DE FLANDRES

Représentée par

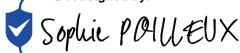
Monsieur Fabien ACERBIS

DocuSigned by:

83D2BF81EE6149C...

NEXITY LOGEMENT

Représentée par

Madame Sophie POILLEUX

DocuSigned by:

91D8DC43D33F426...

NEXITY REGIONS 16,

Représentée par

Monsieur Jean-Philippe JARNO

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par :

DAFA4919A490490...